



**Bruxelles, le 17 juin 2019  
(OR. en)**

**10221/19**

**COEST 139**

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 17 juin 2019

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 10101/19

---

Objet: Conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, adoptées par le Conseil des affaires étrangères le 17 juin 2019.

## **Conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale**

1. Le Conseil salue le renforcement des relations entre l'Union européenne (UE) et le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan depuis l'adoption de la première stratégie de l'UE pour l'Asie centrale en 2007. Dans un monde caractérisé par des interdépendances et interconnexions croissantes, l'UE et l'Asie centrale sont liées par des intérêts mutuels forts et sont maintenant plus proches qu'elles ne l'ont jamais été. Le Conseil met en évidence les importantes opportunités nées d'une dynamique positive en Asie centrale pour faire avancer le partenariat entre l'UE et l'Asie centrale.
2. Le Conseil fait sienne la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission intitulée "L'UE et l'Asie centrale: de nouvelles opportunités pour un partenariat renforcé" qui, avec les présentes conclusions du Conseil, fournissent le nouveau cadre stratégique pour les relations de l'UE avec les pays d'Asie centrale dans les années à venir.
3. Le Conseil souligne l'importance d'une mise en œuvre déterminée et ciblée de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale qui offre à l'UE et à l'Asie centrale une occasion précieuse pour façonner un partenariat stable et durable au bénéfice mutuel de leurs citoyens. Le Conseil invite les pays d'Asie centrale à travailler avec l'UE à cette fin.
4. Le Conseil salue l'accent que la nouvelle stratégie de l'UE met sur la promotion de la résilience, de la prospérité et de la coopération régionale en Asie centrale.
5. Le Conseil maintient sa détermination à conclure et mettre en œuvre des accords de partenariat et de coopération renforcés (APCR) ambitieux, de large portée et mutuellement bénéfiques avec les pays de la région intéressés. Ces accords de nouvelle génération demeureront une pierre angulaire des relations de l'UE avec l'Asie centrale. Le Conseil réaffirme que la portée des relations de l'UE est liée à la disposition de chaque pays d'Asie centrale à entreprendre des réformes et à renforcer la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi qu'à moderniser et à diversifier l'économie, y compris en soutenant le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, dans une économie de marché.

6. Le Conseil rappelle l'engagement de l'UE à soutenir la coopération régionale. S'il appartient aux pays d'Asie centrale de déterminer les structures et mécanismes qui sont les mieux à même de promouvoir le dialogue et la coopération dans la région à leur propre rythme, le dialogue interrégional et les programmes de coopération multi-pays de l'UE aideront à faire progresser la coopération régionale en Asie centrale.
7. Reconnaissant le rôle fondamental des pays d'Asie centrale pour soutenir un processus de paix mené et pris en charge par l'Afghanistan ainsi que la reconstruction du pays, et conformément à la stratégie de l'UE pour l'Afghanistan, le Conseil insiste sur l'importance d'encourager un plus grand engagement politique et économique entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan en vue de conjointement promouvoir un processus de paix inclusif et un développement durable. Une plus grande connectivité entre l'Asie centrale, l'Afghanistan et l'Asie méridionale a un rôle essentiel à jouer pour la paix, la prospérité et la stabilisation de la région au sens large.
8. La stratégie de l'UE vise à façonner un partenariat non exclusif avec les pays d'Asie centrale. L'UE continuera de travailler avec les organisations internationales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des Nations unies (ONU) et le Conseil de l'Europe ainsi que, en tant que de besoin, avec des pays tiers, dans la mesure où une telle association plus large contribuerait aux objectifs généraux de l'UE et de la présente stratégie.
9. Le Conseil souligne que la poursuite de la coopération entre l'UE et l'Asie centrale devrait mettre l'accent sur la promotion de la souveraineté et de la résilience des pays et des sociétés d'Asie centrale, ainsi que de toute la région dans son ensemble. Les efforts visant à promouvoir la responsabilisation des institutions et à lutter contre la corruption, à améliorer la sécurité des citoyens, à lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, à remettre en état les anciens sites d'extraction d'uranium et à préserver la biodiversité et les ressources hydriques ne peuvent réussir que grâce à un dialogue accru et une coopération renforcée. L'UE appelle de ses vœux une coopération plus étroite en matière de gestion des ressources hydriques transfrontières, et salue à cet égard le rôle du Fonds international pour sauver la mer d'Aral ainsi que les initiatives du centre régional des Nations unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

10. La promotion et la protection de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et d'association, d'un environnement favorable à la société civile, et des défenseurs des droits de l'homme ainsi que des droits des femmes et des droits de l'enfant, ainsi que le soutien de l'agenda du travail décent de l'OIT pour une mondialisation équitable, doivent rester au cœur des relations entre l'UE et l'Asie centrale. L'UE et les pays d'Asie centrale devraient continuer à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à agir en ce sens, ainsi qu'à promouvoir la participation des femmes à la vie sociale et économique.
11. Le Conseil souligne qu'il importe de renforcer la coopération en matière de migration et de mobilité, en particulier dans le cadre des APCR, et qu'il est nécessaire de renforcer le dialogue et d'encourager la poursuite de la coopération pour lutter contre les défis communs en matière de sécurité, tels que l'extrémisme violent, la radicalisation, le terrorisme, les cybermenaces et les menaces hybrides, et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le Conseil souligne qu'il importe de lutter contre les causes socio-économiques profondes de la radicalisation. Le Conseil encourage la coopération concernant la gestion des crises et la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Il estime que la poursuite de la coopération en matière de gestion des frontières dans la région, y compris en Afghanistan, constitue une priorité de l'UE en vue de faciliter le commerce intrarégional, de lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants et de marchandises, et de gérer les flux migratoires.
12. Le Conseil souligne que l'UE et les pays d'Asie centrale devraient poursuivre leur coopération afin de faire progresser leur partenariat pour la prospérité. La conclusion et la mise en œuvre d'APCR, qui comprennent des dispositions globales en matière de commerce, et l'utilisation effective des autres instruments existants en matière commerciale, tels que le système de préférences généralisées, devrait accroître les flux d'échanges et d'investissements entre l'UE et les pays d'Asie centrale. Les APCR favoriseront la convergence réglementaire et le respect des normes européennes et internationales, amélioreront l'accès réciproque aux marchés et contribueront à la protection des droits de propriété intellectuelle et des indications géographiques. Il importe de promouvoir un environnement ouvert, sain, sûr et propice aux entreprises et aux investissements en Asie centrale, en particulier par le dialogue entre entreprises. Le Conseil souligne aussi qu'il importe de développer davantage les services, de moderniser les infrastructures ainsi que de promouvoir le secteur agricole.

13. Reconnaissant le rôle stratégique de l'Asie centrale dans les efforts déployés au niveau mondial pour favoriser la connectivité euro-asiatique, et soulignant que ces efforts devraient être bénéfiques à la région, le Conseil attend avec intérêt une coopération renforcée avec les pays d'Asie centrale pour favoriser une connectivité durable, globale et fondée sur des règles. Conformément à la stratégie de l'UE visant à relier l'Europe à l'Asie, le Conseil appelle de ses vœux la mise en place de partenariats pour une connectivité durable, lorsqu'il y a lieu, avec les pays d'Asie centrale afin de favoriser une infrastructure de qualité et d'améliorer la durabilité économique, sociale, fiscale et environnementale au sein de l'Asie centrale et avec elle, ainsi que d'assurer la fluidité du transit des marchandises. Le Conseil soutient les efforts visant à relier l'Asie centrale aux pays du Partenariat oriental et à l'Afghanistan. Le Conseil soutient les efforts visant à relier le réseau transeuropéen de transport étendu aux réseaux d'Asie centrale et à faire progresser l'intérêt commun à la mise en œuvre de projets conjoints en matière de connectivité dans les secteurs de l'énergie et des transports, dans le cadre desquels le potentiel de rapprochement de la mer Noire et de la mer Caspienne est pleinement exploité. Tandis que le secteur des transports devient de plus en plus multimodal et de nouvelles possibilités se font jour pour l'amélioration des réseaux de transport euro-asiatiques existants et la mise en place de nouveaux réseaux de ce type, les liaisons ferroviaires nord-sud et est-ouest pourraient jouer un rôle important à l'avenir. Le Conseil insiste sur la nécessité de coopérer en matière de connectivité numérique et de gouvernance électronique. Le Conseil souligne qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour lutter contre le changement climatique, conformément à l'accord de Paris, et de soutenir la transition de la région vers une économie à faible intensité de carbone. L'UE devrait intensifier la coopération avec les pays d'Asie centrale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, ainsi qu'en vue de faciliter les interconnexions électriques dans des conditions de concurrence équitables. Les contacts entre les personnes joueront également un rôle essentiel dans le développement du partenariat UE-Asie centrale.

14. Le Conseil souligne qu'il importe de continuer à soutenir l'éducation en Asie centrale pour promouvoir le développement, la diversification économique et des possibilités d'emplois décents, ainsi que pour prévenir l'exclusion et réduire le risque de radicalisation menant à l'extrémisme violent, notamment parmi les jeunes. Le Conseil soutient les réformes visant à renforcer la qualité de l'enseignement, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels, de même qu'à promouvoir les synergies entre les systèmes éducatifs et le marché du travail ainsi que l'éducation numérique. Il réaffirme sa volonté de continuer à développer les programmes d'échanges universitaires et à soutenir la coopération et la mobilité régionales dans ce contexte. Le Conseil encourage la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur de l'UE et d'Asie centrale, ainsi que les échanges d'étudiants, d'universitaires et de chercheurs. Il y a lieu d'encourager la coopération dans les domaines de la culture et du tourisme pour qu'elle produise des bénéfices sociaux et économiques.
15. Si plusieurs pays d'Asie centrale ont atteint un niveau élevé de développement, la région a besoin de nouveaux modèles de croissance économique, de réformes structurelles, d'une diversification économique et d'une réduction des inégalités socioéconomiques pour consolider les avancées réalisées en matière de développement. La mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 offre des perspectives importantes en matière d'action conjointe en faveur du développement durable.
16. Le Conseil estime que la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale devrait orienter la programmation de l'aide que l'UE fournit à la région, y compris les investissements durables de la Banque européenne d'investissement (BEI), et que la future coopération doit pouvoir répondre à chacune des nouvelles phases des réformes opérées dans les pays d'Asie centrale. Le Conseil souligne que la mise en œuvre de la stratégie doit bénéficier d'un financement approprié dans la programmation future de la coopération financière et technique. Il insiste sur l'importance d'une étroite complémentarité et d'une cohérence forte entre les programmes bilatéraux et régionaux de la Commission et des États membres, ainsi que sur celle de la programmation conjointe pour assurer un impact maximal. Dans ce contexte, le Conseil est également conscient que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement joue un rôle important dans la région.

17. Le Conseil invite la haute représentante à renforcer encore la coopération avec les pays d'Asie centrale sur les principales priorités pertinentes en matière de politique étrangère. Le Conseil insiste sur la contribution que l'Asie centrale peut apporter aux efforts déployés pour relever les défis mondiaux. La coopération dans le domaine du changement climatique devrait viser la mise en œuvre complète et effective de l'accord de Paris. Conformément à leur engagement conjoint en faveur d'un ordre mondial fondé sur des règles, l'UE et les pays d'Asie centrale devraient collaborer plus étroitement dans les enceintes multilatérales, y compris les Nations unies, l'OSCE et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'UE continuera en particulier à encourager l'adhésion de tous les pays d'Asie centrale à l'OMC, et elle fournira un soutien adéquat en ce sens.
18. Le Conseil encourage une approche conjointe renforcée entre les institutions de l'UE et les États membres pour ce qui est de leurs relations respectives avec la région. Le Conseil se félicite de l'ouverture d'une délégation de l'UE au Turkménistan.
19. Il convient que le représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale continue à assurer le dialogue et la communication au plus haut niveau avec les pays d'Asie centrale pour renforcer l'efficacité et la visibilité de l'UE dans la région.
20. Le Conseil souligne que le partenariat UE-Asie centrale s'étend au-delà des gouvernements et escompte que la société civile y prendra part dans toutes ses dimensions. Les relations futures doivent s'appuyer sur les contributions d'un large éventail de parties prenantes, parmi lesquelles des parlementaires, le secteur privé, des groupes de réflexion, la sphère universitaire et la jeunesse.
21. Le Conseil souligne la nécessité de renforcer la communication stratégique de l'UE en Asie centrale de manière à accroître la visibilité de l'UE, de la mise en œuvre de sa stratégie et des avantages tangibles qu'elle peut apporter à la région. Le Conseil souligne à cet égard l'importance, pour les médias indépendants, d'un environnement qui ne soit pas soumis à des pressions intérieures et extérieures, et du rôle que l'UE joue pour contribuer à en soutenir le développement.
22. Le Conseil invite la haute représentante et la Commission européenne à faire avancer les travaux sur la mise en œuvre des priorités concrètes recensées dans la communication conjointe, en étroite coopération avec les États membres et les pays partenaires d'Asie centrale.